|  |  |
| --- | --- |
| **Destinataire** | **De la part de :** |
| [Nom de votre député.e] | Votre nom |
| [Adresse du bureau de circonscription] | Votre adresse |
| Adresse courriel de votre député.e[[1]](#footnote-1) | Votre adresse courriel |
|  |  |

[Votre municipalité], le [date]

**Objet : Projet de loi sur l’avortement au Québec annoncé par Martine Biron**

[Nom de votre député.e],

Je vous écris aujourd’hui pour vous partager mon inquiétude quant à l’annonce par la ministre responsable de la Condition féminine, Martine Biron, de ses intentions de légiférer sur le droit à l’avortement au Québec. Étant moi-même pro-choix, j’accueille positivement la prise de position de madame Biron en faveur de la protection du droit de choisir de la population sur la question de l’avortement. Cependant, comme plusieurs groupes et expertes l’ont exprimé, je redoute que les actions proposées viennent fragiliser, plutôt que renforcir, ce droit. En effet, grâce aux Chartes des droits et libertés canadienne et québécoise ainsi qu’aux jugements rendus depuis 1988, ce droit est bien protégé sur le plan juridique. Ainsi, légiférer comporte davantage de risques que de bénéfices. Cela ouvre la possibilité aux anti-choix de se mobiliser afin de réclamer la création de restrictions au sein de la loi, soit lors de son dépôt ou lors d’une réouverture future. De plus, à deux ans des élections fédérales, un projet de loi québécois pourrait ressembler à une répétition générale pour le mouvement anti-choix afin d’être prêt à se mobiliser pour des candidat.es promettant de recriminaliser l’avortement au Canada. Finalement, les féministes ne demandent pas que l’avortement ait un statut spécial au sein, par exemple, des Chartes. Au contraire, d’un point de vue juridique, nous souhaitons que l’avortement demeure un soin de santé comme les autres.

Ainsi, plutôt que de s’embarquer dans une aventure législative à l’issue incertaine, le gouvernement doit investir dans l’accès aux services, dans le financement des groupes pro-choix et dans le financement de la recherche afin de mieux comprendre les groupes et mouvements antiféministes et anti-choix. Si le gouvernement veut faire une différence pour la santé sexuelle et reproductive de la population québécoise, il devrait également offrir la contraception gratuite comme la Colombie-Britannique. Bref, les solutions pour que la population bénéficie pleinement de l’exercice de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive ne manquent pas. Il ne reste qu’à nos élu.es de l’Assemblée nationale à passer à l’action.

Merci de l’attention portée à la présente, et attendant de pouvoir constater vos actions à ce sujet,

[Votre nom]

1. Pour trouver les coordonnées de votre député.e, allez sur le [site de l’Assemblée nationale](https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html). Cliquez sur le nom correspondant, puis sur l’onglet « coordonnées ». [↑](#footnote-ref-1)